



**Administration communale de Bissen**  
**Vacance de poste**

**Rédacteur (M/F)**

**Gemeng  
Biissen**

**Etudes**

Pourront concourir les candidats (m/f)

Qui sont détenteurs soit d'un diplôme luxembourgeois de fins d'études secondaires, soit d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires techniques, soit d'un certificat portant sur des études à l'étranger reconnues équivalentes par le ministre de l'Éducation Nationale **et**

Qui ont réussi **au moins** l'examen d'admissibilité de la carrière du rédacteur

Constitue un avantage :

1. La réussite à l'examen d'admission définitive de la carrière du rédacteur
2. Le fait d'avoir des connaissances approfondies dans le domaine du bureau de la population et de l'état civil est considéré comme avantage.

**Carrière / Statut**

sous le statut du fonctionnaire communal  
*groupe de traitement B1 – sous-groupe: administratif*

**Tâche**

100%

**Commune**

**Commune de Bissen**

1, rue des Moulins  
L-7784 Bissen

Téléphone: 83 50 03 522

[www.bissen.lu](http://www.bissen.lu)

**Service / Département**

pour les besoins du bureau de la population / de l'état civil

**Documentation**

Le formulaire de demande-type indiquant les pièces à joindre à la demande peut être retiré à l'accueil de la commune ou téléchargé sur le site internet **<http://www.bissen.lu> sous «Actualités»**

**Délais d'inscription**

Les candidats sont invités à adresser leur demande au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bissen, 1, rue des Moulins, L-7784 Bissen **pour le 19 novembre 2019 au plus tard.**

**Divers**

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

En déposant son dossier, le candidat (m/f) donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Bissen, le 30 octobre 2019

**Le collège des bourgmestre et échevins,  
David VIAGGI, bourgmestre, Roger SAURFELD et Cindy BARROS, échevins**